Image not found or type unknown

# Pacte de protection future

Par **bensimon**, le **31/01/2019** à **22:31**

Bonjour,

En quoi consiste le pacte de protection future ?

Est'il préférable d'opter pour ce pacte ou désigner un curateur ?

Merci pour votre reponse;

Par **Visiteur**, le **01/02/2019** à **00:34**

Bonjour
Une curatelle est une protection rendue nécessaire par la santé ou le comportement d'un individu.
Un mandat de protection future porte bien son nom et concerne une personne qui désigne à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire) pour la représenter, le jour où elle ne sera plus en état, physique ou mental, de pourvoir seule à ses intérêts,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés